

FICHE DESCRIPTIVE

REALISATION D'UN DOUBLET DE PUIXS POUR UNE POMPE A CHALEUR SUR LA COMMUNE DE SILLY-EN-SAULNOIS

Récépissé n° 57-2012-00136

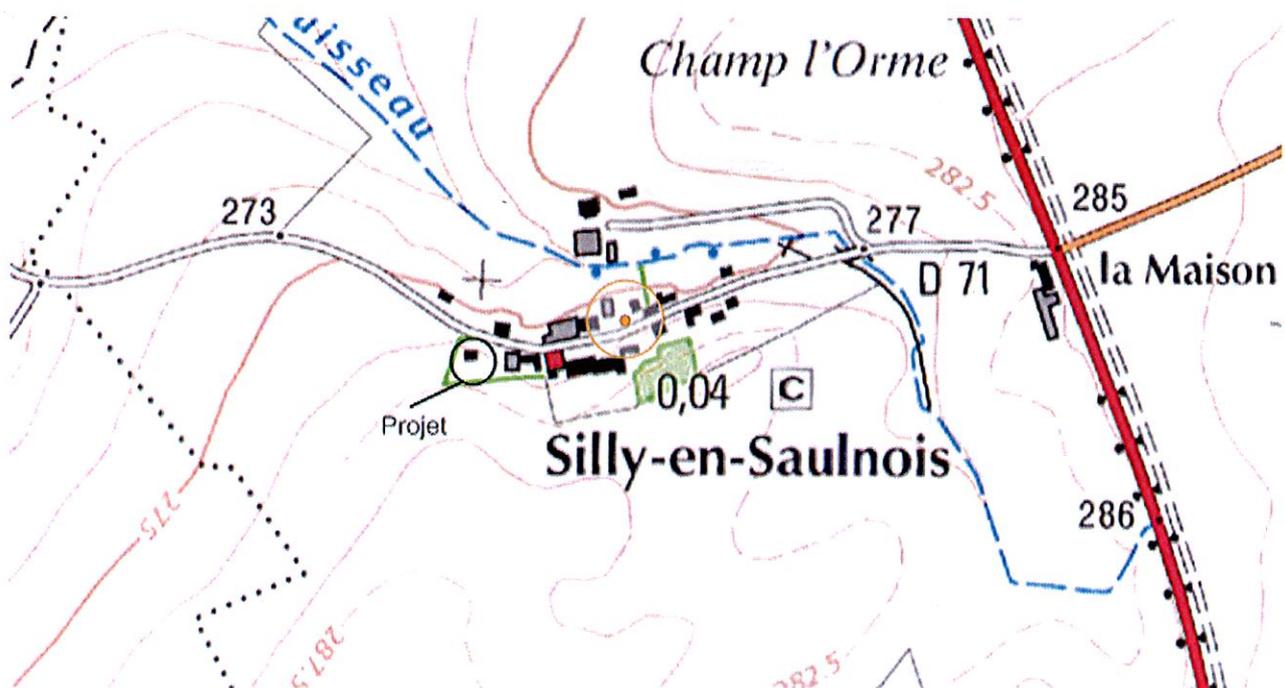
1 - GENERALITES

Maître d'ouvrage :
Monsieur Gabriel RENAUT
23 rue Principale
57420 - SILLY-EN-SAULNOIS

Tél : 03 87 57 64 92 ou 06 73 66 46 97

Fax :

Mail :



IMPLANTATION DU FORAGE

Nom et code de la masse d'eau souterraine : Masse d'eau imperméable localement aquifère du Plateau lorrain versant Rhin (CG008)

Le forage sera implanté sur la parcelle section 1 n° 39 de la commune de SILLY-EN-SAULNOIS. Le doublet de forage servira pour le fonctionnement d'une pompe à chaleur pour une habitation.

Les coordonnées Lambert II étendu sont les suivantes :

Coordonnées Lambert	X	Y
Captage	888 211 m	2 450 822 m
Rejet	888 192 m	2 450 827 m

CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE

	Puits de pompage	Puits de rejet
Terrains traversés	Calcaires à Gryphées du Sinémurien-Hettangien Argiles de Levallois du Rhétien supérieur	
Masse d'eau	Masse d'eau imperméable localement aquifère du Plateau lorrain versant Rhin (CG008)	
Technique de forage	Marteau fond de trou avec tubage provisoire	
Foration	Diamètre 180 mm	
Equipement	Crépine PVC à fentes Diamètre 112/125 mm de 9 à 27 m avec bouchon de fond	
	Tube plein : PVC Diamètre 112/125 mm de 0 à 9 m	
Profondeur prévisionnelle	30 m	
Tête d'ouvrage	Avant-puits hors de sol composé d'un anneau en béton de diamètre 1 000 mm avec fond bétonné et capot métallique étanche de fermeture verrouillable Tubage à + 0,5 m/radier de fond	
Essai de pompage	Pompage de dessalage et d'essai	
	Pompage de dessalage pendant 8 heures Q _{max} = estimé à 6 m ³ /h	Pompage de dessalage pendant 8 heures Q _{max} = estimé à 6 m ³ /h
	Essai du doublet à 6 m ³ /h pendant 12 heures en continu	
	Rejet des eaux pompées Rejet après filtration à même le sol	

Le puits de pompage alimentera une pompe à chaleur avec un débit de circulation maximal de 4 m³/h. La PAC assurera la production de chaleur pour le chauffage des bâtiments. Le fonctionnement s'étalera entre d'octobre à avril, soit 210 jours dans l'année.

REGIME DU FORAGE

Le volume d'eau maximal annuel pompé sera de 10 080 m³.

Un compteur sera disposé sur le circuit d'eau pompée dans le puits de captage.

Pendant la phase de réalisation des travaux de forage, les déblais de forage seront stockés à proximité de la machine.

Les hydrocarbures nécessaires pour le fonctionnement de la sondeuse seront stockés sur une aire étanche de type cuvette de rétention. Ce dispositif sera protégé des intempéries par une bâche.